



## Une curatelle a-t-elle le droit de me contraindre

-----  
Par laurentcheret

Bonjour,

Ma mère est sous curatelle renforcée. Nous sommes trois propriétaires d'une maison (elle, mon frère et moi). La curatelle souhaite payer les dettes au plus vite sans penser aux conséquences. Je suis rentré d'expatriation voilà presque un an et mon frère et ma mère se sont débarrassés de toutes mes affaires, pensant me rabaisser plus bas que terre et croyant que sans rien j'allais accepter de signer une autorisation de vente de la maison. Ma mère a déjà tenté de me forcer la main, lors de mon expatriation en 11/2018. J'ai refusé et trois semaines plus tard ma voiture a été vendue avec usurpation d'identité. En 06/2019, mon frère à son tour tentait la même chose et je refusais une fois de plus, de sorte qu'il ne m'a pas mis sur les victimes de la prétendue arnaque sentimentale de ma mère pour me faire payer mon refus et de sorte que je perde tout. Le boulot de la curatelle est de régler les dettes et factures et non de vendre la maison. Puis-je engager une procédure contre cette curatelle qui a encore essayé de me forcer la main il y a une semaine en me menaçant de couper les compteurs et de lancer une procédure pour vendre la maison à perte ?